



083-218300887-20260320-2026-AU
Reçu le 20/03/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NÉOULES

Séance du 20 mars 2026 à 18 heures

L'an deux mille vingt-six, aux date et heure ci-dessus mentionnées, s'est réuni, en séance publique, salle du conseil municipal de la mairie, le conseil municipal de la commune de Néoules, sous la présidence de madame le maire, Sophie ABOUDARAM.

Présents :	Sophie ABOUDARAM	Christophe LACOMBE	Nicole LEBON
	Patrick GUARINOS	Karine BILLAULT	Mikaël SCHNEIDER
	Laurence GASSIER	Jacques OLES	Laurène PEREZ
	Daphné YETERIAN	Kévin MARTIN	Françoise BERTHOLET
	Fouad ABBAOUI	Charlotte PARTOUCHE	Christian TRIVERO
	Isabelle GATTI	Fabien COLOMBAN	Emilie CLEMENT
	Guillaume BERNARDEAU	Mireille GALIZIA	Rodolphe HUBERT
	Absents excusés :	Clément SIMON	Jean-Daniel WIDMAIER
Ont donné pouvoir :	Clément	Jean-Daniel	
	SIMON A : Sophie ABOUDARAM	WIDMAIER A : Mikaël SCHNEIDER	

Date de la convocation : 16.03.2026

Nombre de membres composant l'assemblée : 23

Nombre de membres présents : 21

Nombre de membres ayant pris part aux délibérations : 23

Quorum (12) : Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Conformément à l'article 2121-15 du C.G.C.T, madame Daphné YETERIAN est désignée secrétaire de séance.

Délibération n°2026-012 – Election des adjoints au maire

Rapporteur : madame le maire

Madame le maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L. 2122-4 et L. 2122-7-2 du CGCT).

Le conseil municipal a décidé de laisser un délai de cinq minutes pour le dépôt, auprès du maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire qui doivent comporter autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

A l'issue de ce délai, madame le maire a constaté qu'une liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire a été déposée.

Elle est mentionnée dans les tableaux de résultats ci-dessous par l'indication du nom du candidat placé en tête de chaque liste. Il a ensuite été procédé à l'élection des adjoints au maire, sous le contrôle du bureau, composé du président Christian TRIVERO, de deux assesseurs, messieurs Fouad ABBAOUI et Kévin MARTIN, d'un secrétaire, madame Daphné YETERIAN.

Liste conduite par monsieur LACOMBE Christophe

1^{er} adjoint au maire : LACOMBE Christophe

2^{ème} adjointe au maire : BILLAULT Karine

3^{ème} adjoint au maire : GUARINOS Patrick

4^{ème} adjointe au maire : YETERIAN Daphné

5^{ème} adjoint au maire : SCHNEIDER Mikaël

6^{ème} adjointe au maire : LEBON Nicole

AR Prefecture083-218300887-20260320-2026-AU
Reçu le 20/03/2026

S.A.

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0 (zéro)
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 23 (vingt-trois)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0 (zéro)
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) : 0 (zéro)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] : 23 (vingt-trois)
- f. Majorité absolue : 12 (douze)

Nom et prénom des candidats (Dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
LACOMBE Christophe	23	Vingt-trois

Proclamation de l'élection des adjoints

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés, les candidats figurant sur la liste conduite par monsieur LACOMBE Christophe. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent sur la feuille de proclamation, à savoir :

Liste conduite par monsieur LACOMBE Christophe

- 1^{er} adjoint au maire : LACOMBE Christophe
- 2^{ème} adjointe au maire : BILLAULT Karine
- 3^{ème} adjoint au maire : GUARINOS Patrick
- 4^{ème} adjointe au maire : YETERIAN Daphné
- 5^{ème} adjoint au maire : SCHNEIDER Mikaël
- 6^{ème} adjointe au maire : LEBON Nicole

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le maire,
Sophie ABOUDARAM

